

L'INDÉPENDANT

DU RHÔNE

Journal républicain de Tarare et de l'arrondissement de Villefranche

Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 cent. — Trois Mois : 2 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS : 0 fr. 50 en sus.

Les Abonnements partent du 1^{er} de chaque Mois

ADMINISTRATION ET RÉDACTION: Rue Mulet, 8. — LYON

BUREAU ET DÉPÔT: Rue Madeleine, 2, TARARE

Adressez à ces Bureaux: Lettres, Communications et Mandats

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS NON INSÉRÉS

Il sera rendu compte de tout ouvrage de tout exemplaires seront déposés au Bureau du Journal

ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal d'après un TARIF TÉLÉGRAPHIQUE de 0 fr. 05 cent. par mot pour les annonces en 4^e page et 0 fr. 10 cent. pour les réclames en 3^e page. Pour les Annonces importantes ou répétées, on traite de gré à gré.

Tarare, le 14 Novembre 1887

L'épuration du personnel

L'épuration du personnel. Elle est inscrite dans bien des programmes; les groupes républicains de la Chambre sont d'accord pour la réclamer, et il ne semble pas qu'on soit beaucoup plus avancé qu'au jour où on en a demandé la réalisation pour la première fois.

Cependant nulle réforme n'est aussi importante, aussi essentielle dans nos campagnes surtout, où l'audace de certains fonctionnaires, pour peu qu'ils se sentent appuyés par une grosse personnalité de l'endroit, ne connaît plus de bornes, parcequ'elle n'est contrebalancée ni par l'autorité immédiate des chefs de service, ni par l'action puissante de l'opinion publique.

D'où vient le retard dont on commence à se plaindre de tous côtés? Les causes en sont multiples; d'une part, la difficulté pour le pouvoir central d'être exactement renseigné sur ses agents, la crainte de servir sous le couvert de l'intérêt général les rancunes particulières, d'autre part l'embarras où l'on se trouve d'établir un critérium auquel on puisse uniformément rapporter les décisions à prendre.

La règle des monarchies est l'obéissance au gouvernement, le dévouement à la personne du souverain. La règle des républiques ne peut être la même; l'obéissance aveugle est un contre sens sous un régime de libre discussion et l'on ne peut déterminer en quoi con-

siste le dévouement à une abstraction politique, à une formule quelconque de gouvernement.

Mais si elle laisse libres de leurs convictions intérieures les serviteurs qu'elle paie, la République a le droit d'exiger d'eux ce qu'elle demande à tous les citoyens; le respect de la Loi.

Le respect de la Loi, voilà le salut et la règle des démocrates. C'est le principe essentiel de cette forme de gouvernement où tout pouvoir est une chimère s'il n'a une base sérieuse et solide dans le respect que tous les citoyens professent pour les lois qui les régissent.

Il y a des infractions à la loi qui ne sont pas punissables chez les simples citoyens, parcequ'elles n'ont pas cette sorte de consécration officielle qu'elles empruntent aux titres de celui qui les commet, s'il est fonctionnaire. Ce sont ces infractions que l'on veut atteindre d'une façon plus sévère que par le passé, en demandant l'épuration du personnel.

La question ainsi posée apparaît plus nettement et toutes les fois qu'un agent de l'Etat se trouve dans cette situation grave d'avoir violé une loi de l'Etat, de n'avoir pas observé le respect qui est dû à la constitution de l'Etat, aux pouvoirs organisés, aux lois politiques, il doit être, suivant les cas, ou renvoyé ou déplacé.

Les opinions républicaines dont il pourrait faire montre à l'occasion, ne seraient pas une excuse suffisante pour le faire absoudre; au contraire, car le premier devoir du républicain est d'obéir aux prescriptions de la Loi.

Ainsi comprise et dans ces limites, l'application de cette règle, sauvegarde

de la République, raffermirait les esprits, dans nos campagnes et déjouerait pour jamais les espérances des réactionnaires.



EPHÉMÉRIDES

8 novembre.

1217. Mort du cardinal Ximénès, à l'âge de quatre-vingt-un ans, ministre sous Ferdinand et Isabelle la Catholique et sous Charles-Quint, sévère et cruel mais austère et juste, dur aux puissants, protecteur des lettres, qui souvent servit de modèle à Richelieu.

1620. Bataille de Prague, gagnée par Maximilien, duc de Bavière, pour le compte de Ferdinand II, archiduc d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie, proclamé empereur en 1619, contre les troupes de Frédéric, électeur palatin et grand Frédéric, roi d'Angleterre, que les protestants de Bohême révoltés avaient appelé en lui offrant le trône de Bohême. Cette journée marque le commencement de massacres qui durèrent trente ans, jusqu'à ce que le grand Gustave, roi de Suède, vint renverser l'empereur Ferdinand.

1738. Paix signée à Vienne entre la France et l'Empire et la fin de la guerre entreprise par Louis XV pour rétablir son beau-père Stanislas sur le trône de Pologne; par ce traité, Stanislas renonçait à ce trône et recevait en compensation les duchés de Bar et de Lorraine, qui devaient revenir à la France après sa mort.

10 novembre.

1483. Naissance de Luther, moine augustin, chef de la réforme religieuse qui, de l'Allemagne, gagna les autres pays. Il mourut en 1546.

1567. Bataille de Saint-Denis entre les

protestants, commandés par le connétable Anne de Montmorency, âgé de soixante-quatorze ans et les catholiques; la journée fut indécise; mais le connétable mourut des blessures qu'il avait reçues.

1667. Première représentation d'Andromaque, tragédie de Racine.

11 novembre.

1630. Journée des dupes: où Richelieu, après s'être cru perdu dans l'esprit de Louis XIII et même avoir commencé à expédier ses trésors au Havre, reconquiert tout son pouvoir dans une dernière entrevue qu'il a avec le roi à Versailles; ce qui lui permet de faire subir à ses ennemis le sort que chacun d'eux avait voulu lui réserver et d'en faire ainsi « les dupes » de cette journée.

1751. Mort de la Mettrie, médecin, né à Saint-Malo en 1709, auteur de divers ouvrages matérialistes qui l'obligèrent à se réfugier en Hollande et puis à Berlin, où il sut gagner l'amitié du grand Frédéric, de façon à avoir, suivant Voltaire, « la charge d'Athée du roi de Prusse. »

1810. Naissance à Paris d'Alfred de Musset, mort dans la même ville le 2 mai 1837.

BULLETIN PARLEMENTAIRE

Le gros événement de la semaine est le discours de M. Raoul Duval; l'honorable député de l'Eure a formulé dans un discours-programme des plus nets les idées qui lui sont chères et le projet de la constitution d'une Droite républicaine qu'il caresse depuis longtemps.

A la grande fureur des députés réactionnaires, ses anciens collègues, il a courageusement déclaré que la restauration de la monarchie était aujourd'hui, après les diverses consultations du suffrage universel une chimère et une utopie.

Pourquoi immobiliser dans une attente stérile une partie des forces vives, de la nation, quand, en renonçant à une opposition inconstitutionnelle, on pourrait les faire si utilement concourir à la prospérité et à la grandeur de la France?

Il n'y a pas apparence que les députés de la droite tiennent compte de ces sages conseils; on le voit assez par leurs journaux. Mais le pays aura pris acte des déclarations de M. Raoul Duval et l'on s'en apercevra aux prochaines élections.

La session extraordinaire des Conseils généraux a donné à la Chambre l'occasion de s'ajourner cinq ou six jours. Nos sages législateurs se sont empressés d'en profiter; on ne saurait trop prendre de vacances.

Si ces jours de congé avaient permis à nos sages législateurs de se mettre d'accord pour le budget, ce ne serait que demi-mal.

Vous savez que le Ministre maintient son projet et la Commission le sien. La grande différence est que le projet ministériel supprime le budget extraordinaire.

Cette mesure serait vraiment d'une bonne administration, car elle permettrait d'obtenir enfin la sincérité et la clarté du budget.

Ce ne sera vraiment pas de trop: l'amiral Aube va demander 200 millions pour nous refaire une flotte; le général Boulanger va réclamer des crédits extraordinaires pour la reconstitution de l'armement. L'ère des économies est loin d'être ouverte: au moins faudrait-il donner aux contribuables la faculté de pouvoir lire facilement dans le grand-livre de la Fortune publique.

Le Ministre qui la lui donnera sera un grand homme.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

En Angleterre deux gros événements à signaler: la procession du lord-maire et le discours de lord Salisbury sur les événements d'Égypte et de Bulgarie. Le premier ministre de la reine a renouvelé la déclaration platonique d'évacuer l'Égypte dès que la tranquillité et l'ordre seraient rétablis. Mais les procédés de l'administration anglaise sont bien faits pour empêcher de réaliser cette condition résolutoire. En ce qui concerne la Bulgarie, lord Salisbury a développé malignement la fable du renard et des raisins trop verts et conseillé l'abstention. On peut croire qu'il ne la conseille qu'à son corps défendant et parce que ja-

Feuilleton de L'INDÉPENDANT DU RHÔNE du 14 Novembre 1886

LA

FEMME MURÉE

Henry NOËL

Nous perdons du temps en vaines paroles, dit le postillon que le tour de la conversation semblait étrangement inquiéter et mon maître ne reçoit aucun secours.

Le maître de poste s'excusa de son mieux et fit ses offres de services. Il avait une chambre à la disposition du voyageur, où d'illustres personnages avaient déjà séjourné.

Pendant qu'il parlait, le postillon l'examina avec une attention soutenue, puis cessant tout à coup de le regarder, baissa les yeux à terre avec persistance comme s'il recherchait un objet perdu.

Le maître de poste à qui cette manœuvre n'échappa pas, en parut surpris, puis à son tour imita son interlocuteur.

Le postillon releva la tête et les deux hommes se regardèrent encore une fois bien en face; mais cette fois un léger sourire effleurait les lèvres du postillon.

— Vive-Dieu, lui dit l'hôtelier, en renvoyant à leurs fourneaux les servantes babillardes, ce gentilhomme a, je parie, plus besoin d'un bon dîner que d'autre chose. Allez vite le préparer, et vous, monsieur, continua-t-il en s'adressant au postillon, je parie que vous avez perdu quelque chose, ce qui vous fait regarder devant vous comme si vous voyiez à vos pieds le fond de l'abîme où vous avez failli rouler.

— J'ai en effet perdu une broche à laquelle je tenais beaucoup, dit le postillon d'un ton singulier.

— Si le secours d'un ami peut vous aider à retrouver cet objet précieux, répliqua le maître de poste en épelant lentement les mots, disposez de moi. Vers quelle heure l'avez-vous perdu?

— Vers la troisième heure, dit le postillon en lui tendant la main.

Le maître de poste la serra avec effusion.

— Je suis un currier de la même heure et vous suis acquis.

En même temps une pression mystérieuse des doigts acheva de compléter entre ces deux hommes une reconnaissance ébauchée par le dialogue que nous venons de transcrire et qui était sans doute le signe adopté pour se retrouver entre eux, par les affiliés d'une des nombreuses sociétés

secrètes qui se constituaient à cette époque.

La plupart relevaient de la franc-maçonnerie qui commençait à couvrir la France d'un vaste réseau de loges où la vie active et intellectuelle du pays allait se concentrer jusqu'à la Révolution.

C'est là que devaient se former les Lafayette, les Brissot, les Guadet, les Petion, les Robespierre, les Danton qui plus tard eurent sur la conduite des affaires une action prépondérante.

En 1781, on en était encore aux traditions de Voltaire et de Rousseau, des révolutionnaires théoriques, mais déjà les aspirations prenaient corps, les réformes sociales préoccupaient les esprits et parfois dans ces assemblées mystérieuses, dont on ignorait encore la puissance, certaines paroles étaient dites qui devaient avoir quelques années plus tard de terribles échos.

L'émancipation populaire, les vexations des nobles, l'oppression du bourgeois, du manant et du roturier, semaient l'inquiétude dans les esprits. Les livres commençaient à se lire, les ouvrages de Voltaire étaient des révélations et chacun s'habitua à voir, à penser, à réfléchir. Un malaise général, vague, indéfini s'emparait de la nation; on ne savait pas exactement ce qu'on voulait; ce que l'avenir donnerait, mais le peuple avait l'intuition confuse

qu'il fallait faire quelque chose. Quoi? on le verrait plus tard.

Il fallait commencer par s'organiser, puis préparer une cohésion de forces, dont on put au moment opportun, se servir pour obtenir les réformes qu'on sentait nécessaires sans pouvoir les préciser.

Ce fut là le travail des loges. L'impulsion donnée à Paris se communiqua à la province et assez rapidement l'institution maçonnique obtint des adhésions nombreuses. Des émissaires parcouraient continuellement la province pour les obtenir, réchauffer le zèle des premiers adhérents et leur communiquer les ordres de la Haute-Vente.

Des mots de passe, des attouchements, des signes mystérieux, des phrases convenues leur servaient à se faire reconnaître des affiliés et c'est par ce procédé fort usité que l'hôtelier et le maître de poste avaient pu si aisément savoir qu'il appartenaient l'un et l'autre à la même Société.

— Vous venez de Paris, dit le maître de poste à voix basse, quoique personne dans les environs ne parut les épier.

Pour toute réponse, le postillon montra à son interlocuteur une médaille gravée où on lisait en exergue: Liberté - Egalité - Fraternité. Sur les deux faces: Paris, H. V. 4779.

— En ce cas venez vite, reprit joyeusement

le maître de poste, vous êtes attendus, et nous avons précisément réunion ce soir. Je vous y conduirais.

Et se découvrant gracieusement: — Claude Saunier, dit-il, pour vous servir. Trop heureux, s'il en est capable.

— Et d'abord, ajouta-t-il, en souriant, si votre compagnon veut éviter les questions indiscrètes et les recherches malséantes de monsieur le Prévôt, je vais vous conduire chez un des nôtres, Valentin Chaimont, dans cette petite maison, isolée, que vous voyez au fond de ce feuillage d'arbres. Là vous serez à votre aise et en sûreté.

Le voyageur qui pendant toute cette conversation était resté dans un évanouissement apparent, sembla sortir sur ces derniers mots de son état léthargique.

Saunier le considéra avec inquiétude. Mais le postillon lui prit la main.

L'envoyé de la haute-vente, fit-il simplement.

Soyez le bienvenu parmi nous, répondit le maître de poste en s'inclinant, et quoique débutant sous un mauvais augure, j'espère que votre mission aura plein succès.

L'envoyé de la haute-vente eut un léger sourire sous sa fine moustache noire.

— Peuh! fit-il, plus de bruit que de mal. L'accident est léger en somme et demain il n'y paraîtra pas. (A suivre)

mais l'Angleterre n'a traversé période plus critique. De toutes parts des déboires : son influence est sérieusement menacée dans les Indes, en Turquie, en Birmanie ; en Irlande, la guerre civile est en perspective, et sur son propre territoire une misère affreuse décime la population.

Sans les mesures extraordinaires de rigueur prises par la police, on aurait pu voir à la procession du lord-maire de Londres, à côté de l'Angleterre officielle, l'Angleterre du paupérisme avec ses haillons effrayants et son peuple de meurt-de-faim.

On a pu éviter cette fois la terrible manifestation. Pour combien de temps ?

La situation en Allemagne

L'Agence libre reproduit les extraits suivants du *Deutsche Adelsblatt* (journal de la noblesse allemande), qui publie des révélations fort curieuses sur la situation actuelle de l'empire allemand :

Partout on entend des plaintes sur la cherté des temps ; mais quelles mesures prend-on pour la faire cesser ? Hélas ! aucune !

De quelque côté que l'on dirige ses regards, nulle part on ne constate un symptôme qui annonce l'aurore d'une ère nouvelle où l'on éprouverait moins de besoins et où l'on réaliserait des économies.

Des milliers d'individus deviennent la victime de raffinements sybaritiques et du ramollissement.

Dans les sphères militaires et administratives, on constate de plus en plus un besoin toujours plus considérable des *devoirs de la représentation*.

Le service militaire, lié de la manière la plus intime à la petite noblesse, impose de lourdes charges aux anciennes races.

Si l'on veut continuer dans cette voie, qui pose aux parents des sacrifices considérables pour les subventions et pour l'achat de chevaux, la noblesse allemande devra sous peu renoncer à l'honneur de servir *sa Majesté* (sic) à cheval (*Zu Ross*).

Si un remède pouvait être considéré comme indispensable, ce serait bien ici : et à notre avis, il consisterait dans un mot d'ordre donné d'en haut (*von oben*).

Plus les privilèges de l'aristocratie ont valeur leur opinion à cet égard, plus elles affirmeront leur volonté, plus on arrivera à une situation saine.

La faculté d'atteindre à des buts plus élevés, qui n'existe plus que dans les minorités de la noblesse, reviendra insensiblement à la classe entière.



Bloc-Notes

La session du conseil général du Rhône a été ouverte lundi à deux heures, et fermée à trois. Dans cette courte séance on a envoyé à la délégation cantonale, conformément à la nouvelle loi, MM. Nolot, Grinand, Sornay et Rebatel ; puis on a voté une résolution invitant le conseil général de Saône et Loire à étudier le prolongement d'une voie ferrée de la Clayette à Beaujeu — et c'est tout.

Succi et Merlati continuent à jeûner. Merlati a des crampes d'estomac ; on en aurait à moins. Succi triomphera, grâce à sa liqueur. Il est à craindre qu'après son expérience, il ne soit assailli de demandes multipliées, de tous les affamés qui pourraient désormais contenir à la fois leur porte-monnaie et leur estomac. La seule chose à craindre, c'est que les restaurateurs ne profitent de cette occasion pour la servir à leurs clients en guise d'apéritif. Les plats de résistance et ceux qui ne le sont pas, pourront ainsi servir éternellement, les clients n'ayant jamais faim et tous les restaurateurs deviendront millionnaires. Ce qui fera que tout le monde s'étant fait restaurateur, notre pays ne comptera plus que des millionnaires. C'est la grâce que je lui souhaite.

Il vient de mourir à Ramsgate, Edmond Régier. Ce fut cet homme qui s'entremît entre Bazine et Bismarck et négocia la reddition de Metz pour sauver l'Empire.

Sa trahison ne lui porta pas bonheur : condamné à mort par le conseil de guerre en 1870, il s'échappa et fut alors se réfugier en Angleterre, où il avait installé une blanchisserie.

Lors de l'amnistie, il s'en fut à l'ambassade de France à Londres demander s'il pouvait rentrer dans notre pays : « Il y a deux hommes, lui répondit-on durement, pour qui aucune amnistie n'existera jamais : Bazine et vous. »

La mort lui a fait expier son crime sans le faire oublier et ne causera aucun regret.

La Cour de cassation vient de décider par un arrêt, que tout en ayant le devoir de prendre les mesures propres à l'extinction des incendies, les communes ne sont pas nécessairement responsables des dommages que ces mesures ont pu causer aux propriétés voisines ; et si, par exemple, les dégâts sont le résultat de la force majeure, elles n'en doivent pas réparation.

Un riche propriétaire, M. Corbay, a fait en mourant, à l'Académie des sciences morales et politiques, un legs de huit cent mille francs de capital, dont les intérêts seront distribués chaque année, sous forme de prix, à des savants ou hommes de lettres. Une particularité signale ce legs important : cette somme ne sera remise à l'Académie qu'à la mort d'un usfruitier âgé de 63 ans. L'Académie des sciences morales et politiques a accepté les clauses et conditions du testament, et cette semaine le dossier sera communiqué au ministre de l'Instruction publique, afin que, selon la coutume, le Conseil d'Etat puisse donner l'autorisation nécessaire.



Chronique

DE L'ARRONDISSEMENT

Tarare

Foires de la semaine

Le 15, Neys, Villerbanne, Chambost-All. — Le 16, Saint-Vérand. — Le 18, Soucieu-en-Jarret, Vénissieux, (au Moulin à Vent). Le 20, Chatillon-d'Az.

Le recensement des chevaux. — Le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités militaires et administratives des instructions spéciales pour le recrutement général des chevaux, mulets et mules de tout âge, qui est obligatoire tous les ans, et pour le recensement des voitures attelées qui a lieu tous les trois ans.

Ces deux opérations devront être effectuées dans chaque commune avant le 16 janvier, sur la déclaration des propriétaires et, au besoin, d'office par les soins du maire.

Vol. Lundi dernier, des malfaiteurs se sont introduits, en fracturant une porte, dans le clos de M. Bertrand, lieu de la Néraudière à Tarare et ont volé quelques légumes.

Dérangés dans leur opération, par un voisin, M. Odard, qui les avaient aperçus, ils ont pris la fuite sans être reconnus. La justice informe.

Un porte-monnaie a été perdu, contenant une certaine somme, l'apporter au bureau de police, il y aura récompense.

Etat-civil

Du 4 au 11 novembre 1886

MARIAGES : 2. — Gabriel Chatelard, charcutier, 33 ans, et Jeanne Muguet ouvrière sur coton, 30 ans. Pierre-Marie Noué, tisseur, 22 ans, et Claudine Rochebillard, ouvrière sur coton, 21 ans.

NAISSANCES : 3. Claudius Thimonier, fils de Jean, cultivateur, et de Jeanne-Marie Denis. — Gabriel-Joseph Humbert, fils de Jean-Claude, employé de commerce et de Georgette Utz. — Jeanne-Marie Dusserget, fille de Claude, boulanger, et de Marie Barbaret.

DÉCÈS : 3. Jean-Marie Sirot, teinturier, veuf de Jeanne-Antoinette Lépine, 48 ans. — Jean Goyard, tisseur époux de Jeanne-Marie Baurier, 54 ans, Jeanne Colombet, 48 jours.

Villefranche

Instruction Publique. — M. le Ministre de l'Instruction Publique vient d'autoriser l'ouverture d'une session extraordinaire d'examen d'aptitude aux bourses départementales et communales au Collège de Villefranche (Rhône), qui aura lieu au Lycée de Lyon, le 18 de ce mois, à huit heures du matin.

Les inscriptions seront reçues dans les bureaux de la Préfecture du Rhône, jusqu'au 14 novembre courant.

Foire aux chevaux. — La cinquième et dernière foire aux chevaux de l'année se tiendra en notre ville le samedi 6 novembre courant, sur la place Claude-Bernard.

Des primes, jusqu'à concurrence de la somme de 225 francs, seront décernées aux propriétaires et éleveurs qui rempliront les conditions arrêtées par la municipalité.

Le jury commencera ses opérations à 10 heures précises.

Vol. — Le nommé Joseph Damiron, a été surpris en flagrant délit de vol de vin, à la gare de cette localité.

Procès-verbal a été dressé contre lui.

Transfert de prisonniers. — La gendarmerie de Villefranche a amené hier à Lyon, pour y être écroués deux individus qui doivent comparaître à la session des assises qui s'ouvre lundi.

Ce sont les nommés Bouquin, accusé de vols qualifiés, et Chaffaugon, accusé d'attentat à la pudeur.

Etat-Civil

Du 1^{er} au 8 novembre 1886.

NAISSANCES : 2. — Vaux Henri Félix, fils de Henri et de Bas Marguerite, rue de Thizy, 8. — Andriolat Louis, fils de Claude et de Breton Claudine, rue des Angles, 9.

MARIAGES : 4. — Mamestier Jean-Claude, 24 ans, boulanger, et Tessier Marie-Alice, sans profession, tous deux à Villefranche. — Machillot Claude, 25 ans, serrurier, et Reyssier Marie-Sophie, 26 ans, repasseuse, tous deux à Villefranche. — Machuron Claude-Philibert, 29 ans, peintre, et Guigue Thérèse, 49 ans, sans profession, tous deux à Villefranche. — Lestrat Jean Baptiste, 30 ans, employé au chemin de fer, à Chasse (Isère), et Rozier Jeanne-Philiberte, 21 ans, lingère, à Villefranche.

DÉCÈS : 9. — Debrun Maur.-Claud., 44 mois, rue Nationale, 440. — Dethieux Ant., 57 ans, charron, époux de Eug. Raymond, rue Dechavanne, 77. — Christophe Jean, 2 mois, rue Nationale, 25. — Dargand Henri, 54 ans, charpentier, époux de Marie. Eulalie Ducros, rue de la Quarantaine, 42. — Faxre Marie, 84 ans, veuve de Jean Bussy, à l'hospice. — Crozet Jeanne-Marie, 69 ans, journalière, veuve de Jean Rozier, à l'hospice. — Fagollet Marguerite, 60 ans, rentière, épouse de Antoine Martin, rue de la Claire. — Raffin Alice-Julie-Louise, 21 ans, sans profession, épouse de Antoine Giraud, rue Nationale, 148. — Goyne Jacqueline, 79 ans, veuve de Benoit Pasquier, rue de Belleville, 20.

Thizy

Une pluie continuelle mêlée de neige tombe depuis quelques jours sur notre ville. La tenue de notre marché s'en est ressentie. Il y avait peu de monde et les transactions ont été peu animées.

Etat civil

Du premier au 10 novembre 1886

MARIAGES. — Bonnahaud Jean, cuisinier, et Marie Verchère, tisseuse.

NAISSANCES. — Marcel-Henri-Marius Lacour, fils de Camille, tisseur, et d'Eugénie Poulette ; Joanny-Albert Planus, fils d'Étienne, tisseur, et de Benoit-Henriette Malatray.

DÉCÈS. — Plasse, François, 70 ans, tisseur, époux de Marthe Ravatel ; Crozet Pierrette, 74 ans, veuve de Claude Lefranc ; Perraud André, 60 ans, tisseur, époux de Marie Lagresle.

St-Georges-de-Reneins

Vol. — Divers effets d'habillement, d'une valeur de 450 francs, ont été soustraits au domicile de la femme Démule, ménagère.

Ce vol a été précédé d'escalade et de diverses effractions. L'individu sur lequel pesaient des soupçons n'a pu être arrêté.

St-Vincent-de-Rhins

Chronique du feu. — Le feu a entièrement détruit une maison inhabitée, sise à Saint-Vincent-de-Rhins, hameau Lacharme.

Quelques voisins essayèrent bien de lutter contre le fléau, mais, ne disposant que d'une pompe, leurs efforts furent inutiles. Les pertes, garanties, atteignent le chiffre de 2,000 francs.

La malveillance, dit-on, ne serait pas étrangère à ce sinistre.

— Avant-hier, vers 4 heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré à Grandris, dans un immeuble appartenant à M. Dupuis et occupé par M. Aulas.

Le feu a été éteint en quelques instants par les pompiers de la commune, aidés de la population.

Il a, néanmoins, causé pour 4,000 francs de dégâts.

Tentative criminelle. — Une main criminelle a tenté d'allumer un vaste incendie en la commune de Saint-Vincent-de-Rhins.

La boulangerie sociale de cette localité possède un entrepôt de bois dans la maison que lui loue le sieur Rivollier.

On a ramassé dans cet entrepôt un paquet d'allumettes de contrebande, au milieu duquel une pierre avait été mise pour faciliter sa projection.

Le feu avait été mis au paquet avant d'être jeté ; mais, fort heureusement le phosphore qui était de mauvaise qualité, s'est éteint.

Sans cette circonstance fortuite, trois maisons auraient été inévitablement la proie des flammes.

La gendarmerie a immédiatement ouvert une enquête sur ces faits ; il est à croire que ses recherches aboutiront à la découverte des coupables.

Anse

Agression. — Hier soir, vers neuf heures, quelques jeunes gens étaient attablés chez M. C..., restaurateur à Lachassagne.

Tout à coup, un de ces jeunes gens, M. M..., pour détourner la conversation, ne trouva rien de mieux que de s'attaquer à la bonne, qui est, dit-on, très jolie et très alerte.

Blessée des paroles et des gestes de ce client, la jeune fille se retourna vivement, se jeta sur le jeune homme et lui arracha un œil avec ses ongles.

Le médecin, appelé en toute hâte, a opéré un premier pansement.

Une enquête est ouverte contre la jeune fille qui, en l'occurrence, a donné une preuve de brutalité plus que de vertu.



CONSEIL MUNICIPAL

9 novembre 1886.

Secrétaire élu : M. DELHARPE.

Secrétaire adjoint : M. AULÉON.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Construction du théâtre. — Présentation de plans pour en faire une caserne de gendarmerie.

Affaire renvoyée, pour examen, à la Commission des travaux publics.

École de dessin. — Présentation de plans et devis pour sa réorganisation, affaire à étudier.

L'ouverture du cours actuel de dessin sera ajournée jusqu'au 1^{er} janvier prochain.

Établissement d'un trottoir. — Frais. La demande de M. Chantre tendant à obtenir le remboursement de la moitié de la dépense qu'il a faite pour la construction d'un trottoir, il y a 20 ans, devant sa maison, rue de Paris, est rejetée.

École de la rue de Savoie. — Approbation d'un traité portant résiliation du bail consenti avec M. Tholin, propriétaire, pour la location des appartements affectés à cette école.

Rôle de la taxe municipale sur les chiens. — Demande en décharge des taxes irrécouvrables pour l'année 1885.

Affaire renvoyée à la Commission des finances.

Redressement de la route nationale à l'entrée de la ville, rue Terrou. — Amélioration proposée par l'Administration des ponts et chaussées. La dépense est évaluée à 40,000 fr., dont 4,000 fr. à la ville de Tarare.

Affaire renvoyée, pour examen, à la Commission des travaux.

Employé supplémentaire à la poste. — M. Rattier, 1^{er} adjoint, signale l'encombrement qui existe à certains moments dans les bureaux de la poste. Les employés ne suffisent pas à faire le travail. Il y a des personnes qui ne peuvent pas être servies avant le moment de faire le courrier, quoique étant arrivées longtemps à l'avance.

Il propose d'adresser à M. le Ministre des postes et télégraphes une demande pour obtenir l'augmentation du personnel dans ce bureau.

Cette proposition est adoptée.

Bataillon scolaire. — M. Pialut demande des fusils et des clairons pour le bataillon scolaire.

Affaire renvoyée, pour examen, à la Commission des écoles.

Incident. — Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, M. Delharpe demande la parole au sujet des faits regrettables qui se sont passés à la dernière séance et prononce le discours suivant :

Mes chers collègues,

Vous vous souvenez qu'à la dernière séance du Conseil municipal, le sieur Barlerin, rédacteur du *Bon Citoyen* et son fils ont refusé de se retirer de la salle des séances, alors que le Conseil se formait en comité secret, pour traiter différentes questions intéressant des aliénés de notre ville.

Vous vous souvenez également que le sieur Barlerin a dit qu'il allait porter une plainte à M. le préfet du Rhône et à M. le Ministre de l'Intérieur.

Comme il convient que l'autorité supérieure, dans l'intérêt de la vérité, la connaisse toute entière, j'ai l'honneur de soumettre au Conseil municipal l'ordre du jour suivant : sur ma proposition, je demande en outre à ce qu'il soit inséré intégralement au procès-verbal de la séance ce jour.

ORDRE DU JOUR

Le Conseil, dans la séance du 14 octobre dernier, considérant que M. le Maire a régulièrement consulté le Conseil municipal avant de déclarer que la séance publique était levée et que le Conseil allait être formé en comité secret.

Considérant que l'art. 54 de la loi du 5 avril 1884 exige que le vote ait lieu par assis et levé, il a été régulièrement voté sur la proposition de Monsieur le Maire.

Considérant qu'aucun conseiller ne s'est levé et qu'il y avait lieu, dès lors, de déclarer qu'à l'unanimité le Conseil acceptait de se former en comité secret.

Considérant que le sieur Barlerin n'avait pas le droit d'associer à sa protestation son fils qui n'est pas majeur et par conséquent électeur.

Considérant qu'il est nécessaire de protester contre la conduite du sieur Barlerin qui a sciemment altéré la vérité.

Considérant que le sieur Barlerin a été le seul à se plaindre que la loi a été violée.

Considérant que le Conseil, sous l'ancienne administration, a toujours procédé ainsi, et qu'il n'y a jamais eu de réclamation de la part du plaignant.

Par ces motifs, le Conseil donne un démenti formel aux dires du sieur Barlerin et apprécie très sévèrement sa conduite dans cette circonstance.

Il prie en outre M. le Ministre de l'Intérieur et M. le Préfet du Rhône, afin que les responsabilités soient bien établies, de faire connaître administrativement au plaignant le blâme que lui inflige le Conseil municipal, qui, en cette circonstance, approuve pleinement la conduite de son maire. M. Dordilly demande si on a reçu des observations sur ce vote, M. le maire répond : oui, mais dans une dépêche personnelle. C'est pour cela qu'il déclare accepter l'ordre du jour de M. Delharpe.

M. le maire dit qu'il ne croyait pas avoir violé la loi en s'en tenant à l'esprit et non à la lettre de l'art. 54 de la loi municipale actuelle. M. Notin ajoute que s'il y a une faute commise, on la commet régulièrement depuis 2 ans et demi et qu'il s'étonne des observations reçues dans cette circonstance, alors que tous les Conseils agissent comme nous et qu'ils ne sont pas rappelés à l'ordre. Les procès de tendance sont le fait des partisans de l'ordre moral et nous ne pensons pas qu'une Administration républicaine puisse avoir même la pensée de ressusciter ces procédés. (4) Une courte discussion suit. M. Dordilly propose au Conseil d'affirmer par un vote : qu'il croyait être dans la légalité lorsque, à la demande de son Président, sans opposition et sans procéder par assis et levé, il donnait son adhésion à la proposition de se former en comité secret, ce qu'il avait du reste toujours fait jusqu'ici. Des observations ayant été faites sur cette manière d'interpréter la loi, tous les Conseillers municipaux en prennent leur part et ils ne peuvent qu'approuver la conduite de M. le Maire dans cette circonstance. Mais il ne croit pas qu'il soit nécessaire d'insérer au procès-verbal la proposition de M. Delharpe.

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer.

M. Notin, adjoint, demande le vote nominal qui est admis.

M. le Président explique ainsi le vote : en votant oui l'on adopte la proposition de M. Delharpe et son insertion au procès-verbal. En votant non, d'après la proposition de M. Dordilly, on vote également en faveur de la proposition Delharpe, mais on écarte son insertion au procès-verbal.

Le bulletin blanc indiquera que l'on n'accepte pas l'ordre du jour de M. Delharpe.

Un scrutin est ouvert.

20 membres sont présents.

Ont voté oui, MM. Rattier, Vignon, Brailon, Loire, Gentil, Durand, Brun, Giroud, Beluze, Notin, Duboscq, Venet, Mériçnac, Pialut, Métral, Delharpe.

Nous croyons savoir que sous l'Administration de M. Godde, il y a un an, on a enlevé les dossiers en pleine séance, pour empêcher le Conseil de siéger, ce qui du reste a eu lieu. Pourtant, cette illégalité n'a jamais été relevée. Il est juste d'ajouter que M. Godde était *persona grata* quoiqu'il n'eût pas la confiance de son Conseil qui le renversait 20 jours après.

Ont voté non, MM. Dardilly, Vially.
Il y a un bulletin blanc et un bulletin non signé.
Quelques membres ayant déclaré ne pas avoir bien compris le vote, sur la proposition de M. le Maire, le Conseil procède à une nouvelle épreuve.
A ce second scrutin, les bulletins donnent le résultat suivant :
Ont voté oui, MM. Duboscq, Venet, Pialut, Mérignac, Beluze, Giroud, Gentil, Poyet, Vignon, Brun, Métral, Battier, Delharpe, Loire, Notin.
Ont voté non, MM. Vially, Dordilly, Durand.
Bulletins blancs, MM. Braillan, Sordes.
La séance est levée :

Georges-Antoine SIMONET

Dans sa séance du 14 octobre dernier, le conseil municipal de Tarare, a décidé que la somme de 5,000 francs, inscrite au budget — pour l'érection d'une statue à la mémoire de Georges Antoine Simonet — serait mise à la disposition du comité d'initiative.

De nombreux membres, pris en dehors de la municipalité, ont consenti à se joindre à nous, pour nous aider de leurs conseils et mener à bonne fin cette œuvre de reconnaissance envers un illustre enfant de notre cité.

Notre compatriote Charles Bailly, avait, il y a déjà cinq ans, déposé au Musée de Tarare, une statuette du créateur de notre fabrique de mousselines; mais ne trouvant pas son modèle assez parfait, il a soumis, à la Commission réunie dernièrement à la Mairie, 3 nouvelles maquettes en terre glaise, du même personnage, mais dans des poses différentes.

Après examen et débat approfondi, soit sur l'attitude soit sur les attributs qui l'accablent, le modèle n° 4 a été choisi à l'unanimité.

Dans notre dernière réunion quelques membres ont pensé qu'il serait nécessaire pour rafraîchir la mémoire de nos concitoyens de retracer la vie de G. A. Simonet. Sa biographie a été éditée différentes fois et il y a dix-huit mois, le *Bon Citoyen* avait l'obligeance de me passer dans ses colonnes quelques notes à ce sujet.

C'est donc, à peu près, les mêmes renseignements et les mêmes faits que nous allons avoir l'honneur de soumettre aux lecteurs de *L'Indépendant du Rhône*.

Au commencement du siècle dernier, Tarare était un bourg de 1,000 à 1,200 âmes; quoique situé au bas des montagnes, de grands bois l'entouraient en partie; le sol était sauvage et aride; les habitants vivaient presque exclusivement de blé noir et de châtaignes, les récoltes annuelles ne suffisaient pas même pour leur nourriture pendant la moitié de l'année. Des fougères et des ronces occupaient tous ces terrains rocheux, aujourd'hui productifs, qui ont été défrichés, d'après le besoin progressant des habitants, pour la culture de la pomme de terre, pour faire des prés et plus tard, pour y planter de la vigne.

Ces différents produits se consumaient alors tous sur place.

La population se composait en majorité de bûcherons et de sabotiers, on pouvait voir aussi, près de nos ruisseaux, une blanchisserie pour les toiles de ménage que les cultivateurs fabriquaient l'hiver; quelques moulins et des tanneries. Les cuirs chamoisés ou non, allaient se vendre à Lyon, mais il s'en faisait peu.

La route de Lyon au Bourbonnais procurait de l'animation au pays, soit par le passage des rouliers, soit l'été, lorsque les favorisés de la fortune couraient en poste pour aller visiter leurs terres ou se remettre de leurs fatigues, en faisant une cure aux stations thermales de Bourbon-Lancy ou de Vichy.

Point de commerce, sauf la vente de nos toiles et de celles tissées aux environs de Thizy et de Panissière, que les marchands portaient à dos, d'un village à l'autre, ou débitaient le dimanche à la sortie des offices religieux qui attiraient au bourg la population environnante.

C'est dans la maison d'un de ces industriels que naquit Georges-Antoine Simonet, le 20 novembre de l'année 1710.

Doté d'une grande intelligence, il reçut une instruction au dessus de la moyenne, et comme il possédait des dispositions remarquables pour le dessin, il garda toujours présent à la mémoire, le souvenir des visites qu'il fit, avec son père, dans ces boutiques humides, où les ouvriers travail-

laient sans feu, même l'hiver, de crainte de faire sécher le coton ou le lin qu'ils employaient.

Il en est encore aujourd'hui ainsi pour le tissage à la main.
(A suivre) DORDILLY

Le Volontariat

Les instructions rigoureuses données par le ministère de la guerre pour élever la moyenne des examens au volontariat ont eu à peu près l'effet contraire à celui qu'on attendait : les familles riches dont les enfants prennent tous le grade de bachelier et sont admis de droit au bénéfice de l'engagement conditionnel, n'ont pas été atteintes par l'élevation du niveau des connaissances requises; mais les familles rurales, qui se contentent pour leurs enfants du collège communal et d'une préparation spéciale au volontariat, ont été plus ou moins éprouvées.

La situation de notre agriculture sollicite évidemment au plus haut degré, l'attention de notre législateur; à ce titre, le *Sicéle* publie la lettre suivante qui lui est adressée par une cultivatrice de la Sarthe.

La Challerie-Courdemanche (Sarthe), 4 novembre 1886.

Monsieur le Directeur,
Je viens vous soumettre quelques modestes réflexions que me suggère le projet de loi sur le recrutement de l'armée. J'y vois une lacune regrettable par rapport aux enfants des agriculteurs; on parle de sursis d'appel au nombre indéterminé, en faveur des élèves des diverses écoles du gouvernement; je ne nie pas l'utilité des avocats, médecins, etc., mais la nécessité des cultivateurs est, ce me semble, indiscutable. On déplore de voir les enfants de nos campagnes émigrer vers les villes; mais que fait-on pour les retenir au champs? bien peu de chose.

Le fermier dont le fils passe cinq, ou même trois ans au régiment, est forcé de prendre un aide qu'il paye de 4 à 500 francs par an; c'est donc une somme de 12 ou 1,500 francs enlevée à l'aisance de la famille; somme qui servirait à établir le fils, à le monter dans une ferme; au lieu de cela il revient avec rien, et souvent avec des goûts et des ambitions qu'il ne peut satisfaire que dans les grands centres. Les jeunes filles ne trouvant pas à s'établir, suivent leur exemple, et la terre reste inculte faute de bras nécessaires pour la cultiver.

Ne pourrait-on, par exemple, si les périodes de treize ou vingt-huit jours de service, sont maintenues, les dispenser de servir pendant un an le service de tout, aide ou chef de culture qui s'engage à travailler à l'agriculture pendant cinq ans, en les obligeant, quant ils sont de retour chez eux, à participer chaque mois aux exercices qui auraient lieu dans les cantons?

Cette question est bien grave, elle touche l'une des grandes industries de la France, qu'il faut relever à tout prix, car la fortune publique en est solidaire.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération.

Mme veuve DASTRICHÉ.

Les réflexions de Mme Destriché sont d'un grand intérêt et ses constatations malheureusement trop conformes à la réalité des choses. Peut-être les exercices qui, d'après la nouvelle loi de l'organisation de l'instruction, doivent avoir lieu dans chaque canton, permettront-ils de trouver un moyen terme qui, sans compromettre notre organisation, puisse donner satisfaction aux intérêts agricoles si gravement menacés.



A TRAVERS LES JOURNAUX

Deux amis, MM. Stanhope et Colvin, étaient récemment assis en face l'un de l'autre au Jockey Club de Londres, jouant une partie d'écarté. L'enjeu était important. Le perdant devait offrir à l'autre « un déjeuner tel que personne n'en avait jamais fait ». M. Stanhope perdit. Il invita son partenaire à venir le voir le lendemain, 25 octobre, à Hyde-Park, pour le fameux déjeuner. A l'heure dite M. Colvin se trouvait au rendez-vous. M. Stanhope attendait auprès d'un ballon gonflé, dans la nacelle duquel un aéronaute surveillait les préparatifs d'un voyage dans les airs.

Les deux amis montèrent dans la nacelle. Une cuisinière accourut peu après, toute essouffée, apportant un appareil de cuisine. M. Stanhope invita son cordon-bleu à assujettir le poêle dans la nacelle; cela fait, il prononça un vigoureux « lâchez tout! » et le ballon s'éleva majestueusement dans les airs, absolument comme celui de M^{me} Angot. La cuisinière, qui n'avait pas compté être du voyage, poussait des cris d'épouvante, mais M. Stanhope, calme comme un commandant de navire au plus fort de la tempête, l'interrompit :

« Maintenez faites moi cuire ces deux beefsteaks et surtout veillez à ce qu'aucune étincelle ne saute hors du poêle, car le ballon ferait explosion. » — La cuisinière se mit à l'œuvre et M. Stanhope dit à son ami Colvin, plus mort que vif : « J'ai tenu pa-

role, ce sera un déjeuner comme ni vous ni moi n'en avons mangé d'aussi cher. Il y a 300 livres à payer pour le ballon et 200 d'indemnité à la cuisinière. »

A défaut d'informations politiques, un correspondant des *Débats* soucieux de mettre à profit un court séjour à Berlin, s'est mis en quête d'impressions d'un autre genre. Grâce à l'extrême courtoisie du baron de Richtoffen, président de police de Berlin, il a pu faire une excursion dans les bas-fonds de la capitale.

Nous lui laissons la parole :

L'excursion que j'ai faite, en compagnie d'un commissaire de la sûreté, ancien officier de l'armée m'a mené à travers quelques locaux assez étranges; le personnel de l'un d'entre eux est même assez difficile à décrire en français, et je suis forcé de renvoyer aux auteurs grecs ou latins. L'asile de nuit pour les gens sans feu ni lieu était occupé par 207 malheureux; en hiver, il y en a de 700 à 800, et alors, il leur est impossible de se coucher, ils doivent passer la nuit assis sur des bancs de bois. Hier soir, ils avaient assez de place pour s'étendre tout de leur long. Cet asile de nuit se compose de trois baraques en bois, appartenant à la municipalité, qui se charge de l'entretien. On y reçoit les gens jusqu'à deux heures du matin; ils doivent décliner leur nom et ils ne peuvent se présenter plus de trois fois de suite ou à courts intervalles, sans s'exposer à des poursuites pour vagabondage. La police surveille de très près les gens qui fréquentent cette hôtellerie gratuite de la misère. L'air y était singulièrement lourd et irrespirable. A l'exception de deux ou trois individus, qui causaient avec un air de gravité intense, tout le reste dormait et ronflait.

Les bancs sont très étroits, et le confort fait absolument défaut. Il est impossible d'améliorer la couche de ses malheureux, sans les attirer en plus grand nombre. Un contraste frappant, c'est la *Herberge zur Heimat*, l'Auberge du foyer, que j'ai visitée après cela. Cette auberge a plus ou moins une couleur religieuse, en ce sens qu'on y dit la prière à haute voix soir et matin, et qu'il y a sur le mur d'entrée l'inscription : « Prie et travaille. » Mais on y accueille tout le monde sans distinction de religion et on ne force personne à écouter la prière. Cette auberge est destinée aux ouvriers et artisans qui passent par Berlin. On ne peut y loger que trois jours de suite. Un lit coûte 30 c., 62 c., 1 fr. 25 c. J'ai été frappé de la propreté extrême de la maison et des lits. L'auberge prospère, bien qu'on n'y vende d'autre boisson que de la bière.

La police tolère une dizaine de cabarets ou de restaurants qui n'ont pour clients que des voleurs, des filles et des souteneurs. Ces cabarets sont situés aux extrémités de la ville, près des portes. Ils n'offrent rien de remarquable. Comme mon compagnon est fort connu du public spécial qui les fréquente, notre entrée a interrompu les conversations et fait disparaître les cartes.

J'oubliais de dire que la police de sûreté emploie à Berlin un assez grand nombre de « vigilans », recrutés dans les classes criminelles et qui fournissent des informations ou des indications.

Le Rendement des Impôts

Le ministre des finances a communiqué au Conseil des ministres et à la Commission du budget le rendement des impôts et revenus indirects pour le mois d'octobre dernier.

Ce rendement est inférieur à 9.625.325 francs aux prévisions budgétaires et supérieur de 2.200.600 francs aux produits d'octobre 1885.

Le produit des dix mois écoulés de 1886 est inférieur de 61.095.850 francs aux prévisions budgétaires et inférieur de 35.515.800 francs au produit de la période correspondante de 1885.

Pendant le mois d'octobre, il n'y a eu gain que sur le timbre et les télégraphes, 300.800 fr. pour l'un et 296.300 pour l'autre.

Il y a eu perte sur toutes les autres branches de l'impôt indirect.

Si l'on fait la même recherche en ce qui concerne les résultats des dix mois écoulés de la présente année, on constate qu'il n'y a eu gain que sur les postes. Voici, au surplus, le détail par branche d'impôts.

Moins-values	4.151.775
Enregistrement	681.500
Timbre	7.774.000
Douanes	31.083.575
Contributions indirectes	23.163.000
Sucres	676.400
Télégraphes	296.300
Total des moins-values	64.550.250

Il y a, d'autre part, une plus value de

4.042.400 fr. sur les postes. D'où finalement une moins-value de 61.095.850 fr. par rapport aux prévisions budgétaires.

Si l'on compare les résultats de 1886 avec ceux de 1885, on constate qu'il y a gain sur le timbre jusqu'à concurrence de 129.000 fr. et sur les douanes jusqu'à concurrence de 9.305.000 fr. Cet accroissement des droits de douane est dû surtout au rendement du droit sur les blés étrangers établi par la loi du 29 mars 1885.

Par contre il y a perte sur toutes les autres branches de l'impôt jusqu'à concurrence de 46.183.300 fr. Si l'on en défalque le gain sur le timbre et les douanes, on trouve finalement la moins-value de 35.515.800 fr. que nous avons signalée plus haut.

Un fait à signaler, c'est la décroissance constante du produit des tabacs qu'on observe depuis le commencement de l'exercice.



L'Industrie et ses Chevaliers

Il n'est question depuis quelque temps que de bureaux de placement et d'agences interlopes.

Il existe en effet à Paris toute une catégorie de gens malhonnêtes n'ayant d'autres moyens d'existence que l'exploitation de la bêtise humaine. Je laisse à qui voudra le soin de défendre les gogos, dont on aime tant à rire, pour ne m'occuper ici que du pauvre petit commerçant, qu'exploitent si indignement certaines agences interlopes ou l'escroquerie est élevée à la hauteur d'une institution.

Les chevaliers d'industrie qui dirigent ces agences ne craignent pas de travailler au grand jour. La police connaît leurs agissements, elle se croit obligée d'attendre que des plaintes motivées lui soient adressées pour sévir. Malheureusement, on se résoud difficilement à avouer qu'on a été trompé, et cette fausse honte permet souvent aux filous de continuer assez longtemps leur joli métier.

Deux chevaliers d'industrie s'associent un beau jour pour fonder une agence qu'ils décorent du nom ronflant de maison de crédit; ils louent un local dans un quartier commerçant et le transformant tant bien que mal en bureau d'apparence sérieuse.

Après quoi il font insérer dans les journaux, par l'entremise des agences de publicité, une annonce à peu près rédigée de la sorte :

Ouverture de crédit à tout négociant honnête.

S'adresser à M. X..., de dix heures à quatre heures.

Quelquefois ils poussent l'impudence jusqu'à faire appel aux commerçants gênés.

Ces sortes d'annonces produisent toujours un résultat immédiat : dès le lendemain de leur apparition, les pseudo-bailleurs de fonds voient arriver à leur bureau une procession de négociants gênés.

Ceux-ci se présentent avec timidité, avec embarras; ils prévoient bien que les propositions qui leur seront faites auront quelque chose d'inavouable et de dangereux. Mais que faire? Les échéances de fin de mois les pressent. Coute que coute, il faut y faire face, pour ne pas être déconsidéré et ne pas perdre tout crédit. Ils se hasardent, au risque de se perdre. (A suivre)

Les Mots de la Fin

Galanterie suprême.
Un maladroit marche sur les pieds d'une dame, qui pousse aussitôt des cris épouvantables.

— Mon Dieu, madame, quelles clameurs! Que diriez-vous donc si j'étais un omnibus!

La consigne.

Le capitaine Pekesec charge un de ses caporaux d'apprendre à lire aux illettrés de sa compagnie.

— Mais, mon capitaine, répond le caporal, la compagnie n'a pas un seul illettré...
— Eh bien, formez-en!

Chevaleresque!

Le président. — Comment! vous passez dans la rue, vous voyez deux hommes rouant de coups une pauvre femme et vous tombez sur elle à bras raccourcis!

L'accusé, d'une voix émue. — Je vais vous dire, mon président; c'est plus fort que moi! je peux pas voir battre une femme sans cogner dessus!



Boîte aux lettres

A nos lecteurs. — L'article biographique sur M. Millard, ne paraîtra que dans quelques temps; nous n'avons pu encore recueillir tous les renseignements que nous désirions.

A divers. — Le service du journal est encore incomplètement organisé; patience quelque temps; tout se régularisera et rentrera dans l'ordre.

A. M. B. — Correspondant. — Le fait que vous signalez intéresse tout l'arrondissement; je vous remercie de la communication. — 2° Constituez le dossier, nous n'écarterons pas à signaler à l'administration les agents dont l'hostilité à la République est notoire. — 3° Nous ne livrons jamais à la publicité le nom de nos correspondants, vous pouvez écrire en toute sécurité.

Maladies nerveuses, de la Poitrine, de l'Estomac, des Intestins, de Langueur, Epuïsement, Anémie, etc., sont rapidement guéries par la délicate farine Vichy, aliment précieux pour toutes les personnes fatiguées, débilitées de toutes nourritures, les jeunes enfants et les vieillards. La boîte 3 fr., au Havre, pharm. Bellet, et dans les bonnes maisons.

R Fd D L (6709)

Tirages Financiers

EMPRUNT DE LA VILLE DE PARIS 1876

Aujourd'hui a eu lieu le tirage des obligations de l'emprunt de la Ville de Paris 1876:

Le numéro 326.498 gagne 100,000 fr.
Le numéro 192.873 gagne 10,000 fr.
Le numéro 154.278 gagne 5,000 fr.
Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :
148.384 221.650 118.471 49.085 224.254
235.612 103.990 82.818 36.412 1.450

VILLE DE PARIS 1875

Paris, 5 novembre, 7 h. s. — Il a été procédé aujourd'hui au 47^e tirage de l'emprunt de Paris 1875 :

Le numéro 38.399 gagne 100,000 francs.
Le numéro 221.667 gagne 50,000 francs.
Les trois numéros suivants 28,038, 318,806 et 375,339 chacun 10,000 francs.
Les quatre numéros suivants 4,652, 425,983, 445,963 et 449,596 chacun 5,000 fr.
Les vingt-cinq numéros suivants chacun 1,000 francs :

22.055	2.313.108	341.178	219.808
495.869	18.609	430.966	444.739
283.135	1.753	21.222	188.874
333.367	279.517	362.107	80.678
453.124	484.168	165.147	146.000
266.289	170.662	133.198	398.006
4.655			

CRÉDIT FONCIER

Il a été procédé aujourd'hui, au Crédit foncier de France, aux tirages suivants :

OBLIGATIONS FONCIÈRES 1879

Les numéros 1,213,958 et 1,463,289 gagnent chacun 100,000 francs.
Le numéro 1,467,753 gagne 25,000 francs.
Les numéros 254,110 et 739,542 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 127,451 918,046, 979,948, 1,086,061, 1,246,812 chacun 5,000 francs.
Les 90 numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr.

20.213	28.696	47.213	54.908
92.559	109.007	416.855	123.065
160.584	193.049	185.210	209.238
228.173	244.091	245.132	253.438
293.520	309.062	813.762	854.570
377.537	459.692	471.133	480.490
511.862	517.734	584.583	601.439
605.072	640.167	688.827	737.016
805.198	823.741	823.767	837.580
858.536	860.716	875.073	884.973
898.900	921.582	938.814	946.529
985.908	955.694	960.545	975.426
988.468	991.591	998.541	1.000.879
1.000.979	1.014.239	1.030.010	1.051.845
1.088.064	1.097.917	1.123.479	1.125.003
1.155.186	1.158.224	1.160.521	1.218.459
1.231.962	1.244.343	1.281.765	1.437.837
1.429.088	1.431.259	1.447.690	1.463.813
1.488.316	1.519.548	1.840.012	1.842.304
1.561.865	1.573.651	1.594.806	1.602.833
1.610.868	1.645.297	1.653.297	1.663.554
1.680.305	1.698.438	1.722.189	1.746.054
1.773.395	1.151.737		

OBLIGATIONS 3 0/0 1885

Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 émises le 9 avril 1885.

Le n° 838.670 gagne 100,000 fr.
Le n° 22.683 gagne 25,000 fr.
Les n° 335.018 486.620 561.113 602.433 912.800 934.164 chacun 500 fr.
Les 45 numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr.

44.452	5.269	31.001	32.923
33.428	74.603	83.716	103.267
113.212	124.261	127.196	139.765
153.917	185.579	199.909	245.150
250.703	259.811	285.483	308.435
365.936	393.138	399.159	326.955
484.515	493.188	526.333	533.710
568.646	570.866	578.952	591.351
606.692	640.053	688.700	695.396
697.947	719.114	746.445	785.324
822.992	897.932	927.065	960.604
991.352			

Le Rédacteur-Gérant, MARTIN

IMPRIMERIE STORCK

Lyon. Rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

EAUX THERMALES DE **Bourbon-Lancy**

SAONE-ET-LOIRE

Chlorurées sodiques, Alcalines mixtes et Lithinées

(Cinq Sources. — Température: 56°)

Rhumatisme, — Goutte, — Affections chloro-anémiques et nerveuses, — Paralysies, — Maladies des femmes — Scrofules — Syphilis dégénérée — Maladies des articulations

La Source LA REINE est excellente pour les Goutteux: elle élimine d'une manière notable l'acide urique, l'urée et l'acide phosphorique
La Source DESCUR est purgative: elle convient aux anémiques et aux dyspeptiques.

Dépôt Central: Pharmacie LAVOCAT, rue Ferrandière, LYON

L'ÉTABLISSEMENT EST OUVERT TOUTE L'ANNÉE

10 C.

Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux:

10 C.

LE COURRIER DE LYON

ET DU SUD-EST

Grand journal républicain du soir

ADRIEN DUVAND
DIRECTEUR POLITIQUE

PAUL BERTNAY
Secrétaire de la Rédaction

PUBLIE TOUS LES JOURS

Un Premier-Lyon sur les principales questions à l'ordre du jour, des Informations politiques, une Revue très complète de la Presse française et étrangère, des articles sur la Politique étrangère, sur les Actualités de Lyon, de Paris et des Départements.

Service télégraphique donnant les dernières Dépêches de la journée à la Chambre et au Sénat.

10 C.

EN VENTE PARTOUT

10 C.

ELIXIR AMÉRICAIN

Du Dr VILLAROTO, de Guatemala

ELIXIR DE ROBINIA COMPOSÉ

Préparé par AVILA, pharmacien-chimiste, au Salvador

Dans un long voyage parmi les peuples les moins civilisés de l'Amérique, un ami, explorateur et ingénieur distingué, observateur rigoureux, nous rapporta des échantillons provenant d'un arbre que l'on rencontrait sur les plus hautes montagnes du Darien (Isthme de Panama), et que les Indiens employaient depuis fort longtemps pour guérir la CHLOROSIS (pâles couleurs), et surtout la LEUCORRÉE (pertes blanches).
Un même échantillon fut adressé à plusieurs médecins français, praticiens du venom, qui en obtinrent les plus beaux résultats sur tous les malades auxquels ils le prescrivirent.
Le chemin était tracé, la difficulté n'existait plus que pour se procurer cette écorce bienfaisante qui n'était autre que celle du Robinier.

Notre ami fit installer, dans le pays même de production, une équipe d'ouvriers destinée à écorcer les arbres avec le plus grand soin et faire sécher délicatement l'écorce, afin d'en avoir toujours à notre disposition une quantité suffisante pour subvenir à toutes les demandes.

L'Elixir de Robinia composé, ou ÉLIXIR AMÉRICAIN du Dr Villaroto, a déjà fait ses preuves en France, en Amérique et en Angleterre; les dames qui en font usage nous ont félicité chaleureusement d'avoir propagé en France ce nouveau produit qui rendra les plus grands services.

Personne n'ignore, en effet, que la LEUCORRÉE (pertes blanches) accable les populations, surtout dans les grandes villes; donc, guérir une maladie qui est une des causes principales de la stérilité chez la femme et, par suite, de la décroissance des populations, est certainement rendre un service des plus signalés à la nature humaine.

L'Elixir du Dr Villaroto a une saveur agréable, on le prend habituellement au commencement des repas, ou le matin en se levant, à midi et le soir en se couchant, à la dose de une cuillerée à soupe chaque fois.

On le trouve dans toutes les pharmacies de France, d'Angleterre et d'Amérique

Prix du Flacon pour la France: 4 Francs

N. B. — Nous possédons également l'EXTRAIT DE ROBINIA composé dont la dose est de une cuillerée à café pour un demi-litre d'eau que l'on emploie en injections; c'est le meilleur tonique de l'organe utérin et le remède le plus efficace pour la plupart des maladies génitales de la femme, telles que: Métrorrhagie (pertes rouges), Catharre utérin, déviation et chute de matrice, etc., etc.

Prix: 8 francs le Flacon de 25 Injections
5 francs le 1/2 flacon

Dépôts généraux pour la France

Pharmacie Mcpper, 51, rue du Temple | Pharmacie Lavocat, r. Ferrandière, 42
A PARIS | A LYON

Et dans toutes les Pharmacies

LE FRANC-MACON

PARAISANT LE SAMEDI

32, rue Ferrandière, LYON

ABONNEMENTS

France: Un an, 6 fr. — Six mois, 4 fr. 50. Etranger: Le port en sus.
Récouvrement par la Poste, 0 fr. 50

Le numéro: 10 Centimes

Le Franc-Macon, journal de propagande républicaine et franc-maçonnique, publie chaque semaine des articles d'actualité et de politique générale, de discussion philosophique et religieuse, des études d'histoire et de science économique et sociale.

Il publie également une chronique du monde maçonnique, un roman-feuilleton, des variétés littéraires et des dialogues philosophiques.
L'universalité et l'étendue de sa rédaction en font le plus varié et le plus complet (1,400 lignes de texte) des organes hebdomadaires de la franc-maçonnerie.
P. - S. — On peut s'abonner sans frais, dans tous les bureaux de poste.

GUÉRISON sans REMÈDES des maladies nerveuses, de la poitrine, de l'estomac et des intestins par la

FARINE VICHY

aliment naturel complet d'un goût agréable, le plus léger et le plus substantiel à la fois et la nourriture la plus convenable aux enfants en bas âge et aux vieillards, aux convalescents et à toutes les personnes souffrantes par suite de fatigues de l'appareil digestif, stomacal ou intestinal.

La Farine Vichy donne un potage délicat très recherché, excite l'appétit, et les personnes les plus dégoûtées de toute nourriture la prennent facilement. La boîte: 3 fr.

Dépôt au Havre, pharmacie Bellet, rue de Paris, et dans toutes les bonnes maisons. A défaut, envoi franco par poste d'une boîte échantillon, contre timbres ou mandat-Poste de 2 fr. adressé au dépôt général: ph^{ie} LAFAY, à Roanne (Loire).

R. 4. 11. 18. 25 (6131)

Café Delharpe

à TARARE
Spécialité de Bière de Lyon

IMPRIMERIE STORCK
Lyon. Rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

Enregistré à Lyon

4886

Pour légalisation de la signature de l'imprimeur

Pour le Maire de la ville de Tarare, l'adjoint délégué,

Signature de l'imprimeur

*Le Rédacteur-Gérant
J. Martie*